

Batteries au lithium-ion

Ne partez pas en fumée!



Les incendies de batteries au lithium-ion dans des produits rechargeables plus grands et plus puissants, comme les vélos électriques, les trottinettes électriques et les gros outils électriques, peuvent être graves et difficiles à éteindre. Suivez les directives du fabricant pour la recharge, l'usage et l'entreposage.

Réduisez votre risque d'incendie :

- ✓ Utilisez la batterie et le chargeur fournis avec votre appareil et n'utilisez pas une batterie endommagée. Ne modifiez jamais, ne manipulez jamais ou ne construisez jamais votre propre batterie.
- ✓ Si vous avez besoin d'une batterie de rechange, communiquez avec le fabricant d'origine ou le détaillant du produit.
- ✓ Rechargez vos batteries loin des portes de sortie en cas d'incendie. Entrez-les à une température ambiante.
- ✓ Vérifiez auprès de votre municipalité comment vous débarrasser en toute sécurité de vos batteries.

Pour en savoir plus : canada.ca/securitepiles

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de la Santé, 2025.

IMPRIMÉ Cat. : H129-170/2-2025F
ISBN : 978-0-660-76641-6

PDF Cat. : H129-170/2-2025F-PDF
ISBN : 978-0-660-76640-9

Pub. : 240978



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada